



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes

Question écrite n° 28699

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le Premier ministre sur la meilleure accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes des comptes rendus officiels du conseil des ministres. Lors des différentes allocutions du Président de la République durant la crise sanitaire, les propos présidentiels ont été, en direct, sous-titrés et traduits en langue des signes française (LSF) grâce à un interprète. Cette traduction instantanée et le sous-titrage ont permis que les personnes atteintes d'une déficience auditive puissent accéder à la même information que l'ensemble des citoyens et ont, ainsi, participé à leur inclusion. Aussi, elle lui demande s'il serait possible de recourir aux mêmes moyens lors de la diffusion audiovisuelle du compte-rendu du conseil des ministres qui a lieu à l'issue de celui-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28699

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Première ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2868

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)